

**DÉCISION DU PRÉSIDENT****N°DP2024\_018**

<b>Objet</b>	<b>DÉCISION PORTANT RÉMUNÉRATION DE LA RÉGIE DE RECETTES DU SERVICE TOURISME EN CONTREPARTIE DES ENCAISSEMENTS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	
Service	Service Finances	Référent : Christelle NOËL

Vu les articles 9 et 22 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du CGCT ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération donnant compétence en matière de Tourisme ;

Vu la décision du 30 décembre 2009 instituant une régie de recettes au sein du service Tourisme ;

Vu la délibération n° 2019-084 du 3 avril 2019 autorisant le Président à signer une convention avec les prestataires souhaitant proposer un service de billetterie à l'accueil de l'Office du Tourisme et, le cas échéant, à percevoir une commission sur les ventes effectuées ;

Considérant que la régie de recettes du service Tourisme procède à des encaissements pour le compte de tiers en exécution de conventions passées avec les prestataires et après accord du Conseil communautaire ;

Le président de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas,

**DECIDE**

**Article 1** : A ce jour, la rémunération de la régie de recettes du service Tourisme pour les encaissements pour le compte de tiers s'établit comme suit :

Tiers	Nature de la recette	Rémunération /billet
Arrée Légendes	Balades contées	10 %
Finist'Mer	Transport vers les îles du Ponant	10 %
La Récré des Trois Curés	Entrées de l'équipement	1,50 €
Océanopolis	Entrées de l'équipement	10 %
Penn Ar Bed	Transport vers les îles du Ponant	8 %
Les Vedettes Sirènes	Excursions en mer	10 %
Les ArchiKurieux	Jeux de piste à Landerneau et Daoulas	10 %
OT Brest et Yann Roger	Excursions en mer avec le Dalh Mad et Loch Monna	Non
Brest Ouest Compagnie Maritime	Excursions en mer	10 % *
Musée de la Fraise et du Patrimoine	Billets d'entrée	10 %

70.8 by Océanopolis	Billets d'entrée	
Fun Park	Entrée des équipements (Dirinon et Crozon)	
Edouard Bal-Cueilleur d'Estran	Sorties plantes sauvages	10 %
Carnaval Lune étoilée 2024	Billets d'entrée	0,50 €
Atelier Culturel/Sonj Tour	Billetterie festival	100 %
Vincent Crenn	Sorties pêche à pieds	10 %
Au Fil de l'Eau 2024	Animations nautiques, vente de billets	1 €
Château du Taureau	Excursions en mer, entrée équipement	6 %
Association Dourdon	Ouvrages	10 %
Ass. Château et patrimoine Rochois	Ouvrage église La Roche Maurice	10 %
Landerneau Boutiques	Chèques cadeaux, animations	Non
APEVE	Ouvrages	10 %

\* Hors entrée Océanopolis, taxe portuaire et redevance passager

**Article 2** : La présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le préfet du Finistère, communiquée à monsieur le trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3** : Madame la directrice générale des services et monsieur le trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.